

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du Vendredi 6 avril 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29/03/2018, s'est réuni le vendredi 6 avril 2018 à 20h30 à la Mairie de St Biez en Belin, sous la Présidence de Mr Bizeray Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : Bizeray Jean-Claude, Becht Jean-Pierre, Porteboeuf Cécilia, Prenveille Maryvonne, Gallot Paul, Foucher Yves, Bouillon Loïc, Rousière Fabrice, Loiseau Didier, Prenveille Thomas,

Absents excusés : M.Cahoreau qui donne pouvoir à M.Gallot

Absents : M.Morin Mickaël, Mme Echivard Dorothée

Secrétaire de séance : PORTEBOEUF Cécilia

Ordre du jour :

1-Vote du Budget 2018 Lotissement et Affectation du résultat 2017

2-Clôture du BP annexe Assainissement au 31/12/2017 et reprise des résultats (excédents ou déficits) au BP général Commune 2018

3-Transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du BP Assainissement 2017 au BP Assainissement 2018 de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » (dans le cadre du transfert de compétences)

4-Avenant travaux aménagement de bourg tranche 2 Lot 2 SORELUM

5- Vote des taux des 3 taxes pour 2018

6-Vote du Budget 2018 Commune et affectation du résultat 2017

7-Délibération sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du BP 2018 Commune

8-Questions diverses

→ 1-Vote du Budget 2018 Lotissement et Affectation du résultat 2017

Le budget annexe « lotissement les carreaux-2^{ème} tranche » 2017 est voté (au niveau des chapitres) à l'unanimité. Ce budget est voté sur des montants Hors taxe.

Il s'équilibre en fonctionnement dépenses et recettes à hauteur de 266 924€ soit :

Fonctionnement dépenses :

,011-Charges à caractère général : art 605 (travaux) : 127 438€, art 042 transferts entre section-art71355 variation des stocks : 130 203€ ; 043-transferts à l'intérieur de la section - 608 : frais accessoires : 500€ ; 66— charges financières art 66111 : 2 260€; art 6522 reversement de l'excédent : 6 523.00€

Fonctionnement recettes :

002-excedent 2016 : 136 721.00€, 70-produits des services –art 7015 vente de terrains : 130 203.00€

042- transferts entre section-art71355 variation des stocks : 0€

043-796 transfert de charges financières : 0€

Il s'équilibre en investissement dépenses et recettes à hauteur de 200 000€ soit :

Investissement dépenses : 040- transferts entre sections art 3555 terrains aménagés : 0€, 1641-remboursement d'emprunts : 200 000€

Investissement recettes : 001-excédent reporté : 69 797.00€ ; 040- transferts entre sections art 3555 terrains aménagés : 130 203.00€ ;

→2-Clôture du BP annexe Assainissement au 31/12/2017 et reprise des résultats (excédents ou déficits) au BP général Commune 2018

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la Commune à la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » au 1^{er} janvier 2018, cette dernière a demandé aux communes que les résultats budgétaires excédentaires ou déficitaires des budgets annexes d'assainissement collectif communaux soient transférés en totalité à la Communauté de Communes,

Avant de délibérer sur le transfert des résultats du budget annexe assainissement collectif à la Communauté de Communes, il convient de procéder :

1. à la clôture du budget annexe,
2. au transfert des résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la Commune,
3. à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe concerné dans le budget principal de la commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture du budget annexe, n'est repris au budget principal de la Commune :

- que le résultat de la section de fonctionnement
- le solde d'exécution de la section d'investissement reportée du budget annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser transférés directement au budget annexe M 49 de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Les résultats du budget annexe assainissement collectif (hors restes à réaliser) sont les suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement de 4 444.08..... Euros,
- Excédent de la section d'investissement de 105 209.21.....Euros.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, (à l'unanimité) :

- d'approuver la clôture du budget annexe assainissement collectif,
- de transférer les résultats du compte administratif 2017 constatés ci-dessus au budget principal de la commune,
- de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe assainissement collectif dans le budget principal de la Commune.

→3--Transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du BP Assainissement 2017 au BP Assainissement 2018 de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » (dans le cadre du transfert de compétences)

Un nouvel élément nous ayant été communiqué par la Communauté de communes, fin de semaine sur le non-transfert des restes à recouvrer du BP Assainissement des communes au BP Assainissement 2018 de la Communauté de Communes, le conseil municipal décide que cette délibération est remise à une date ultérieure.

→4-Avenant travaux aménagement de bourg tranche 2 Lot 2 SORELUM

- Objet de l'avenant :
 - Création de 3 nouveaux prix (Fouille sur réseau pour retrouver un fourreau ou un câble y compris DICT, terrassement manuel, remblais et compactage) l'unité 370€ ; Montant total HT 1 110€€)
 - Diminution du marché initiale au niveau des quantités (- 2 045.40€ HT) soit un nouveau montant de 44052.20€ HT au lieu de 46 097.60€ HT montant initial

Soit une différence du montant HT du marché **lot 2 tranche conditionnelle 2 RD77- Rue de l'école » de - 935.40€ HT**

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant 1 sur le marché 2016MA01 Sécurisation du centre bourg de Saint Biez en Belin- lot 2 tranche conditionnelle 2 « RD77- Rue de l'école » Pour un montant de – 935.40€ HT

Le nouveau montant du marché ci-dessus est désormais de 45 162.20€ HT

→ 5- Vote des taux des 3 taxes pour 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission finances qui s'est réunie le 27 mars dernier propose de ne pas augmenter les taux en 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter les taux de la taxe d'habitation, et de la taxe sur le foncier bâti suivant :

Le produit assuré des 3 taxes pour l'année 2018 est donc 198 071€ avec les taux votés suivants (identiques à l'année 2017) :

Taux de la taxe d'habitation :	16.57%
Taux de la taxe foncier-bâti :	27.68%
Taux de la taxe foncier non-bâti :	46.81%

→ 6-Vote du Budget 2018 Commune et affectation du résultat 2017

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 au BP2018-

Les membres du conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte-administratif 2017 faisant apparaître un excédent de 287 563.07€ décident à l'unanimité d'affecter :

A l'article 002 Section de fonctionnement recettes–excédent antérieur reporté :

227 306.00€

A l'article 1068 Section d'investissement recettes : -excédent de fonction. Capitalisé : 60 257.07€

Vote du BP2018 COMMUNE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2018 : (voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur 677 420.00 €

DEPENSES : 011- Charges à caractère général : 130 570.00€ ; 012- Charges de personnel : 221 930.00€ ; 65- Autres charges de gestion 41 340.00€, 66- Charges financières: 15 100.00€ ; 014-73-Attribution de compensation (à Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois ») : 33 781€ ; 022-Dépenses imprévues : 30 000€, 023 virement à la section d'investissement : 200 254.92€, art 678 transfert d'excédent : 4444.08€

RECETTES : 002-Excédent antérieur reporté 227 306€ +4 444.08€ ; 70-Produits des services : 22 820.92 € ; 73-Impôts et taxes :251 835.00 € ; 74-Dotations et subventions : 167 450.00€ ; art 752 revenus des immeubles : 3564.00€

Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 676 639.00 €

DEPENSES : art 1068 : reversement à la com com : 35 000.00art1641 emprunts capit : 33 250.00€ ; art204132 subvention d'équipement versée au Département : RA 23 000€ ; art20422-subvention d'équipement aux personnes de droit privé : RA 33 000€ ; art2051- concession et droit simil : 2550€ ; art2138 –acquis autre construction : 106 000.00€, art 21534 : réseaux d'électrification : RA 4300 +170.00€ ; art 21568- autres matériel et outill.incendie : 300€ ; art 2313 : travaux sur bâtiments : 32 000€ art 2315 : install.mat et outill.(travaux aménagement bourg :RA 159 574€ + 13 318.61€)+ travaux cimetiére : 3000.49) 2318-Autres immo. Corpor 231 076€ art 271 : 100€

RECETTES : 001-Excédent reporté 2017 :35 523.17€+ + 105 209.21€, 021–virement de la section fonctionnement : 200 254.92€, € ; art 10222 FCTVA : 45 000.87 € ; art 1068 affectation obligatoire : 60 257.07€art1321 –subvention état : RA 72435.72+39800€ ; art 1322 Région : 16 071.04€ art 1323-subvention FDAU : RA 20000€ ; art1341-DETR : RA 15 587.00€+ 66 400€ art 261 titre de participation : 100€.

→ 7-Délibération sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du BP 2018 Commune

Les membres du conseil municipal autorisent M.Le Maire, afin de permettre le règlement des dépenses liées aux différentes cérémonies, à mandater toutes les dépenses à concurrence de la somme de 2500€, somme inscrite au BP2018 à l'article 6232 fêtes et cérémonies.

→8-Questions diverses

Information sur le suivi des travaux d'aménagement de bourg

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance

PORTEBOEUF Cécilia